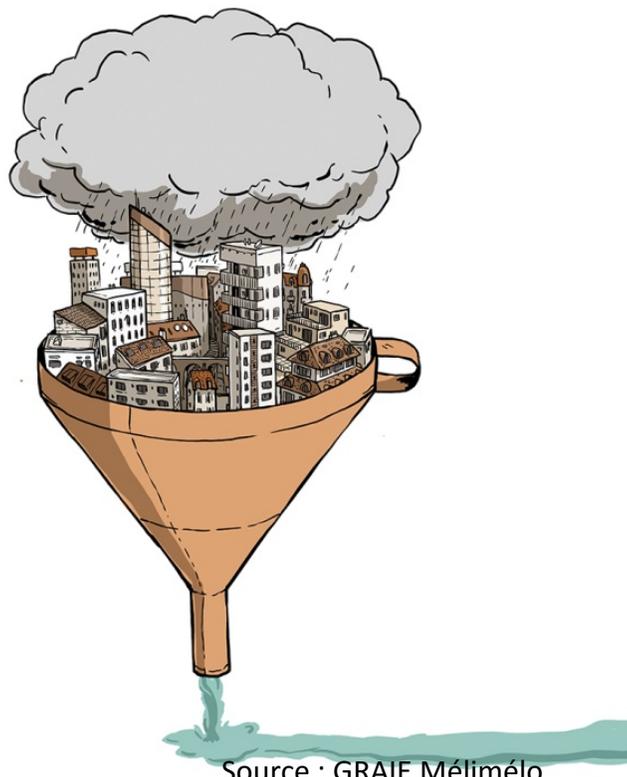




RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SDAGE et programme d'intervention de l'agence de l'eau pour la gestion de l'eau intégrée à l'urbanisme



Source : GRAIE Mélimélo

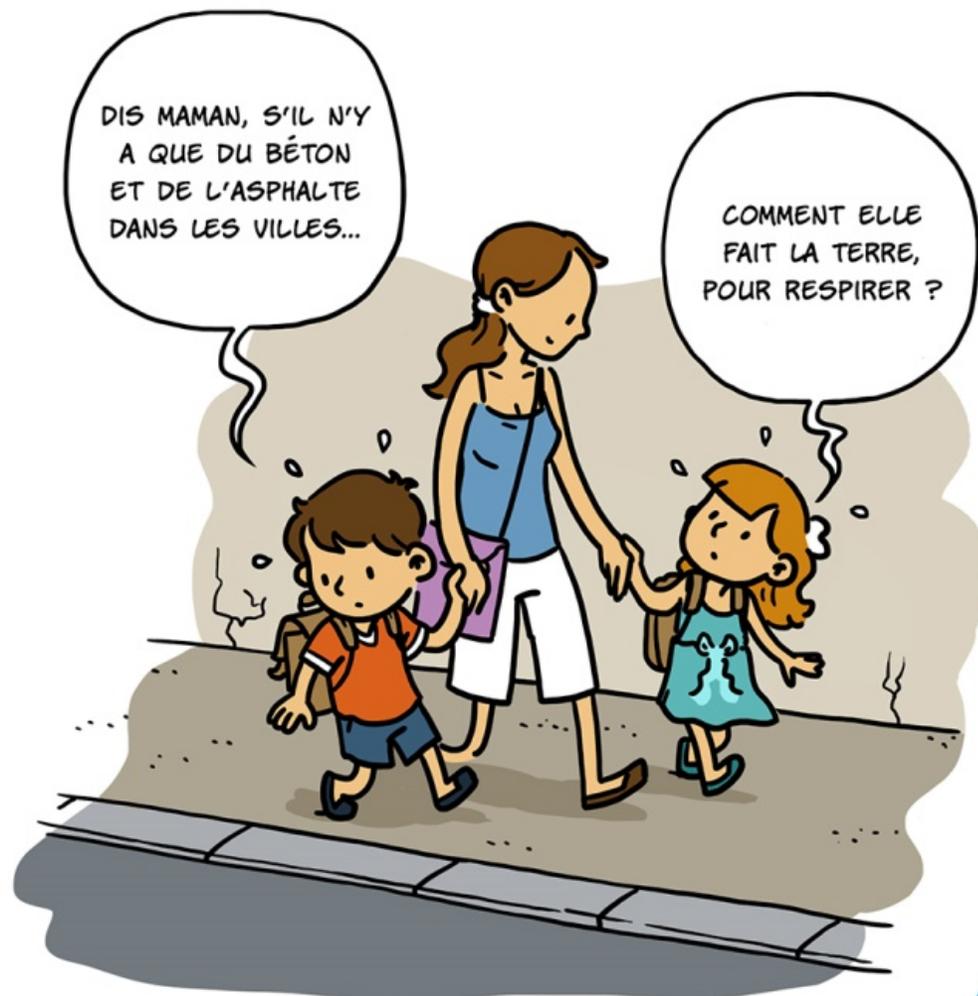


Webinaire « Renaturer et perméabiliser les villes » - CEREMA
Le 30 novembre 2021 –
Vincent Nalin, Agence de l'eau Loire-Bretagne
Anne Sainpol, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse



SDAGE et Programme d'intervention

- Les agences de l'eau et les enjeux de pollution et d'inondations liés aux eaux pluviales
- La réglementation et les **SDAGE** Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée et Corse préconisent la gestion des eaux pluviales intégrée à l'urbanisme
- **Un dispositif d'aide** des agences de l'eau : le 11^o programme 2019-2024



Source : GRAIE Mélimélo

6 bassins hydrographiques, 6 agences pour une gestion équilibrée de l'eau

L'unité physique du **bassin hydrographique**

La concertation entre les acteurs

La **solidarité** de la communauté de l'eau

- solidarité des usages
- solidarité amont-aval

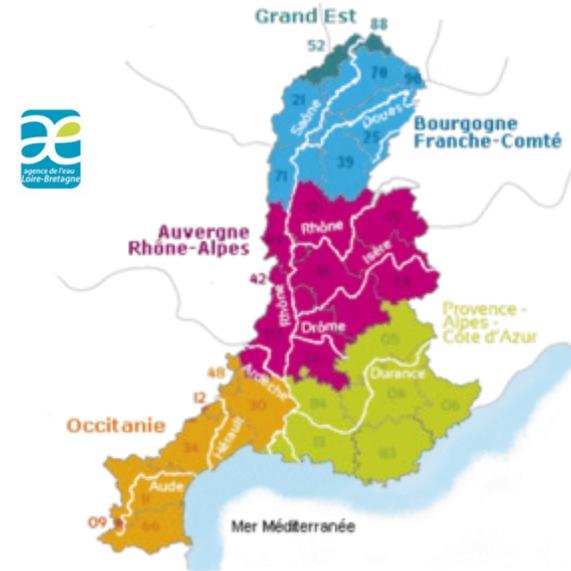
L'**incitation financière**

- qui pollue paye
- qui dépollue est aidé

Le bassin Loire-Bretagne



Le bassin Rhône-Méditerranée



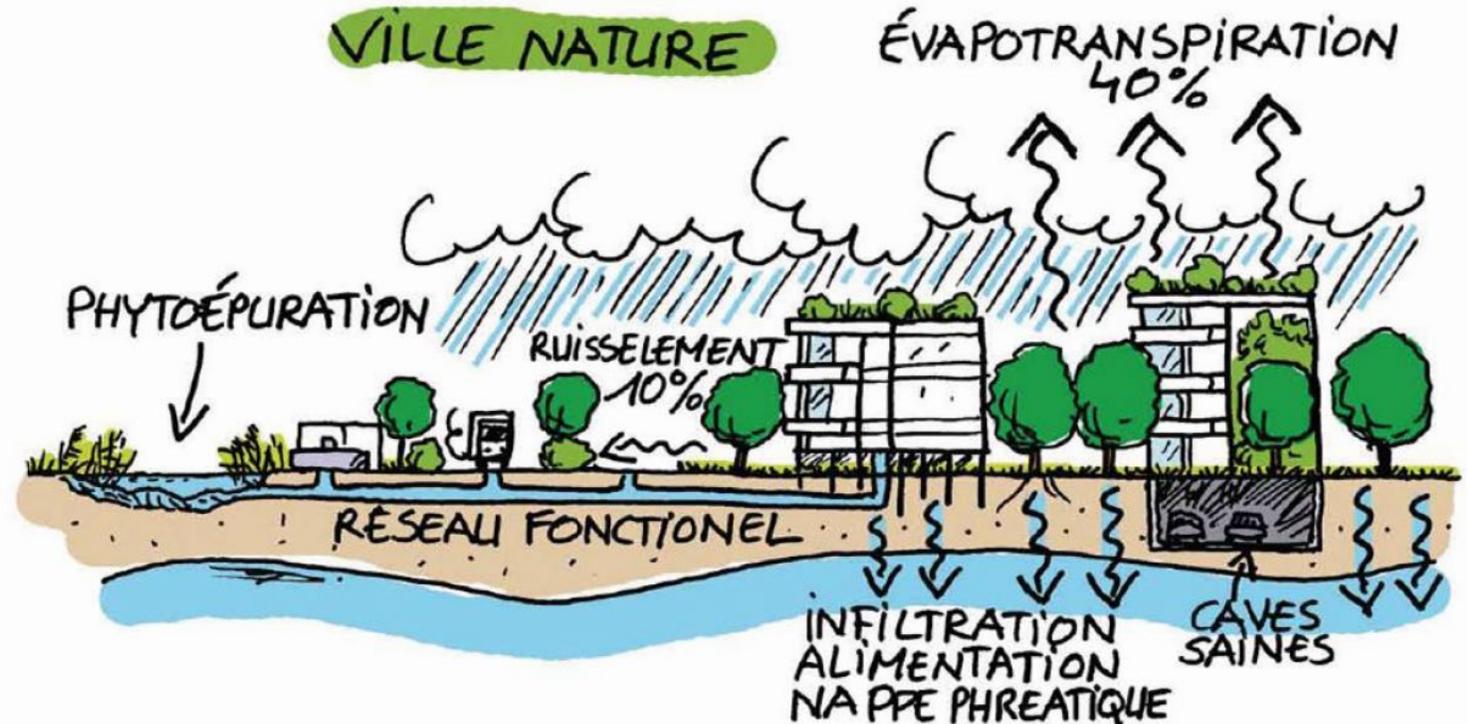
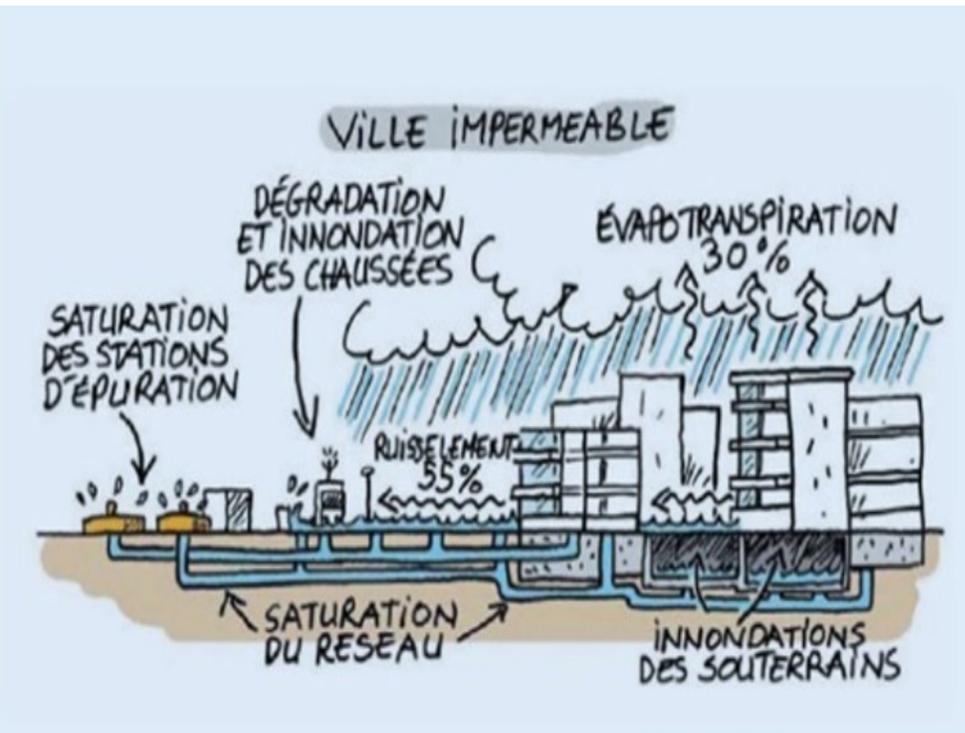
L'augmentation de l'imperméabilisation menace la qualité de l'eau et la sécurité des personnes et des biens



Avec le dérèglement climatique, il est attendu des événements plus violents ... mais aussi des étiages plus sévères et des difficultés d'alimentation en eau potable.

Gérer l'eau au plus près de l'endroit où elle tombe

- ✓ Imperméabiliser au minimum
- ✓ Gérer l'eau en surface sans tuyau
- ✓ Infiltrer sur un aménagement non dédié à l'eau et de préférence végétalisé
- ✓ Accepter une stagnation courte de l'eau pour les fortes pluies

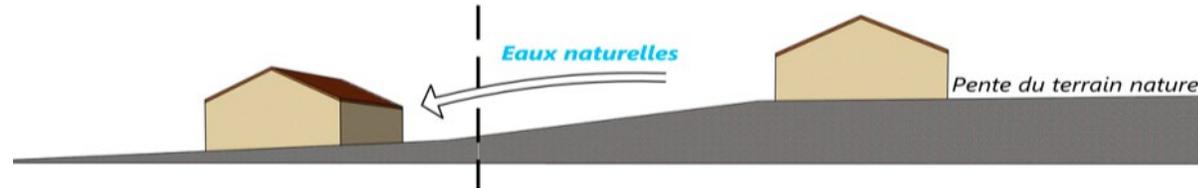


Un contexte réglementaire ancien et dispersé avec une déclinaison locale avec le SDAGE

Code Civil

Article 640 du Code Civil : Le propriétaire ne doit pas aggraver l'écoulement naturel des eaux pluviales vers les fonds inférieurs ; Le propriétaire d'un fonds inférieur ne peut pas s'opposer à recevoir l'écoulement naturel des eaux pluviales.

Article 681 du Code Civil : Un propriétaire ne peut pas déverser ses eaux de toiture chez le voisin ou sur la voie publique sauf s'il existe un accord.



Code de l'Environnement

Code de l'Urbanisme

Code Général des Collectivités Territoriales

Code de la Santé

Code Rural

Code de la Voirie

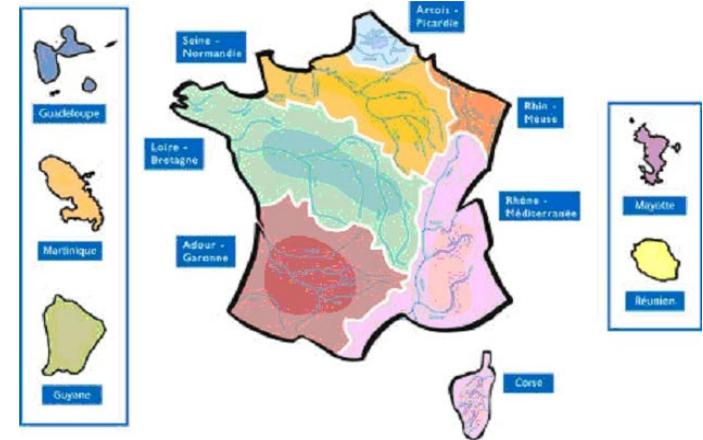
Directives européennes DCE, DERU... :
Le SDAGE : principal outil de la politique de l'eau

Le SDAGE & les SAGE, des documents territorialisés codifiés dans le code de l'environnement

SDAGE

Schéma directeur d'aménagement et gestion des eaux

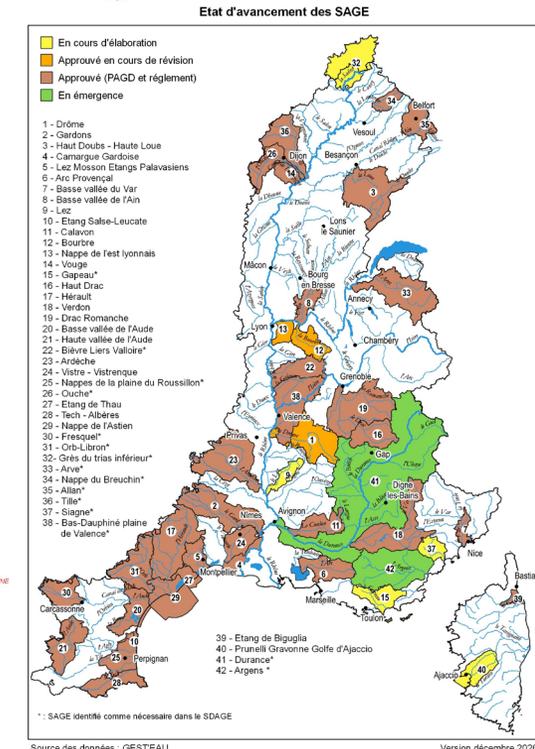
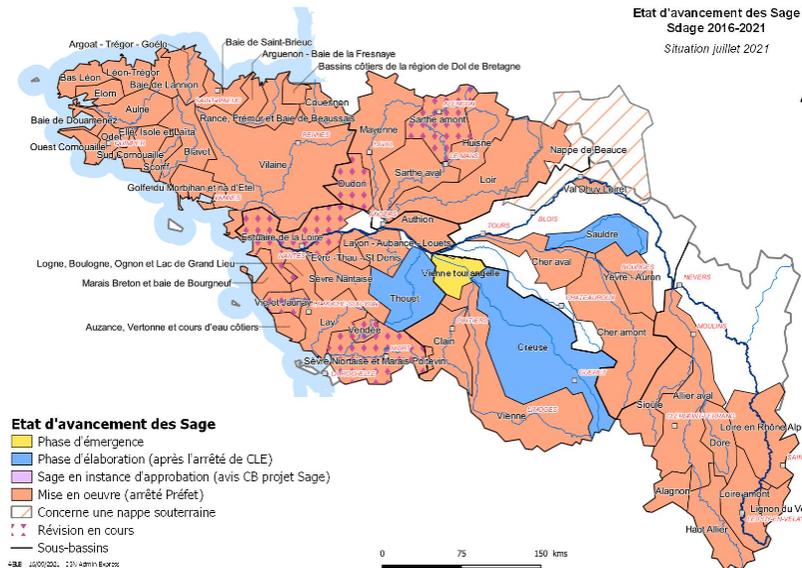
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE, 2000. Sur grands bassins hydrographiques.
- Plan d'orientation générale du 6 ans, avec objectifs de qualité et quantité.
- Place importante accordée à la gestion des eaux pluviales, orientations qui s'imposent en compatibilité aux SCOT et PLU.



SAGE

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

- Déclinaison concrète des SDAGE, en les adaptant aux contextes locaux.
- Règlement opposable aux tiers.
- Prescriptions pouvant être beaucoup plus détaillées sur la gestion des eaux pluviales



Les dispositions pour l'eau pluviale du SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 (en révision)

5A – Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle

5A-03 : Réduire la pollution par temps de pluie en zone urbaine : volet pluvial dans les schémas directeurs d'assainissement des collectivités, réduire les déversements temps de pluie (5% du volume d'eaux usées ou 20 jours de déversements par an).

5A-04 : Eviter, réduire et compenser l'impact des nouvelles surfaces imperméabilisées à 150 % : documents d'urbanisme veillent à limiter les nouvelles imperméabilisations, viser la transparence hydraulique des projets en stockant et infiltrant les eaux pluviales, désimperméabiliser l'existant

5A-06 : Etablir et mettre en œuvre des schémas directeurs d'assainissement qui intègrent les objectifs du SDAGE : zonages pluviaux visant à limiter l'imperméabilisation

Les dispositions pour l'eau pluviale du SDAGE Corse 2016-2021 (en révision)

2A – Poursuivre la lutte contre la pollution

2A-02 : Réduire la pollution par les eaux pluviales:

- Volet pluvial dans les schémas directeurs d'assainissement des collectivités, réduire les déversements temps de pluie (5% du volume d'eaux usées ou 20 jours de déversements par an).
- Favoriser l'infiltration, réduire l'imperméabilisation, désimperméabiliser l'existant

Les dispositions pour l'eau pluviale du SDAGE Loire Bretagne (en révision)

3D - Maîtriser les eaux pluviales par la mise en place d'une gestion intégrée à l'urbanisme

3D-1 : Prévenir et réduire le ruissellement et la pollution des eaux pluviales : zonage pluvial, schéma directeur, intégré dans les SCoT, les PLU (limiter l'imperméabilisation et désimperméabiliser, piéger les eaux pluviales à la parcelle, faire appel aux techniques alternatives aux tuyaux...)

3D-2 : Limiter les apports d'eaux de ruissellement dans les réseaux d'eaux pluviales et le milieu naturel dans le cadre des aménagements : rejet résiduel à débit acceptable pour ne pas aggraver les écoulements

3D-3 : Traiter la pollution des rejets d'eaux pluviales : interdiction d'injection dans la nappe sans traitement



Les aides de 50 à 80 % pour la gestion des eaux pluviales intégrée à l'urbanisme dans le 11^{ème} programme 2019-2024

- Sensibilisation, études, travaux ... pour la réduction de **l'impact polluant**, travaux de **déconnection des eaux pluviales du réseau**
- Des aides pour les collectivités, les entreprises et associations, et sur LB les particuliers
- Des outils pour communiquer : conférences, appels à projets, retours d'expériences, outils...



<https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/bassin-loire-bretagne/enjeux-et-actions/eau-et-climat.html?dossierCurrentElementa9ab4de1-e99e-40ab-af80-ed78dc64118a=31d21c35-ab3a-4589-9c1d-eeb868491a1a>

https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_45520/fr/reduction-de-la-pollution-par-les-eaux-pluviales

Demande de subvention à l'agence de l'eau Loire Bretagne : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/agence-eau-lb-reseaux>

Demande de subvention à l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse : <https://aides.eaurmc.fr/>

Sensibilisation, animation : Subvention : 50 %

Des conférences

Un espace pédagogique

Des réseaux d'acteurs régionaux

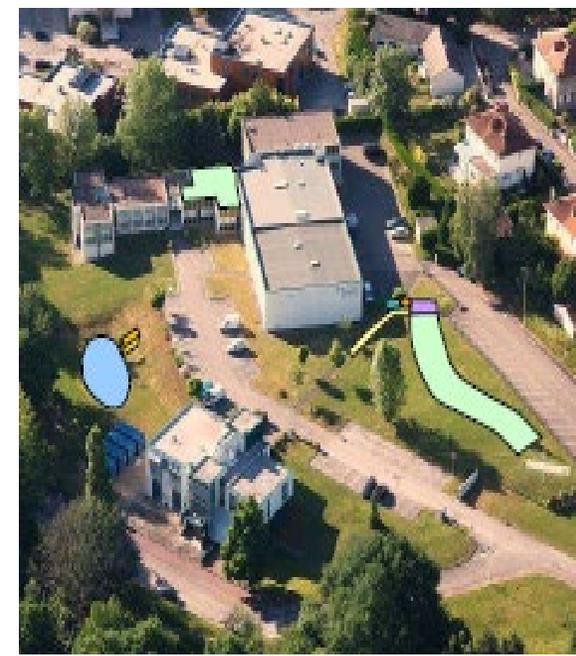
Des rencontres technique et visites de site

Des groupes de travail dédié

L'animation d'une collectivité, la formation, rédaction de guides...

Actions de coordination entre eau et urbanisme

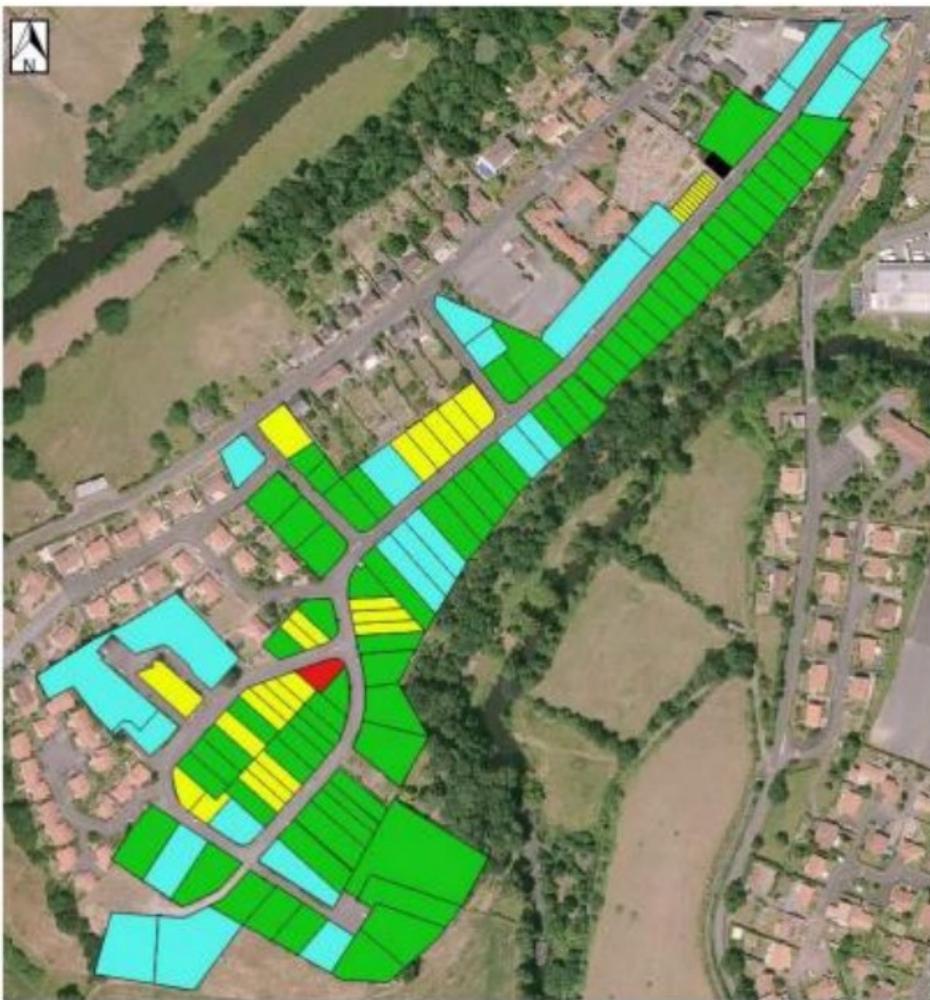
....



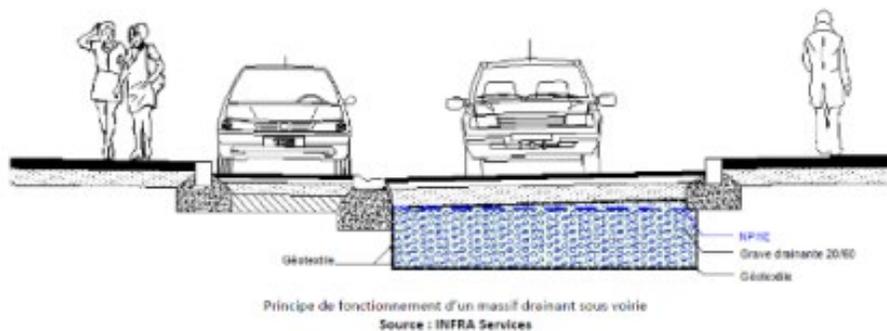
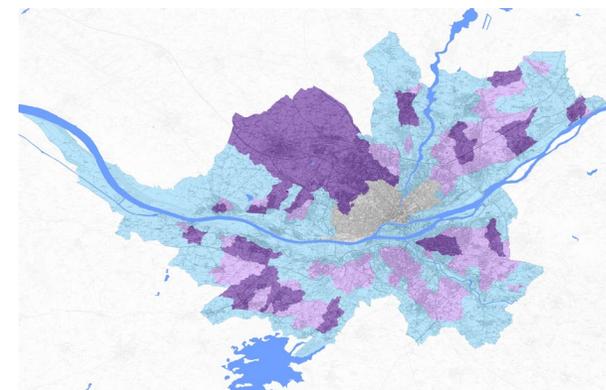
Des aides financières pour les études : Subvention de 50 %

LB : Etudes de zonage pluvial, schéma directeur, étude de projets publics ou privés **visant à réduire une pollution et privilégiant l'infiltration**

RMC : Etudes à l'échelle de la collectivité, schémas directeurs, zonage pluvial



Source étude ELLENY



Des aides aux collectivités pour les aménagements de déconnexion des eaux pluviales : 50 % (CP de 30 €/m² pour LB, 40 €/m² pour RMC)

Avant réfection



Après réfection



**Valoriser l'eau
dans nos
réaménagements**

RMC : Cours d'établissements scolaires : AAP = taux de 70%, condition reprise dans le 11e programme révisé en 2022 (avec un CP de 100 €/m²)



**Ecole Clémenceau, Grenoble (Isère)
Source : Ville de Grenoble**



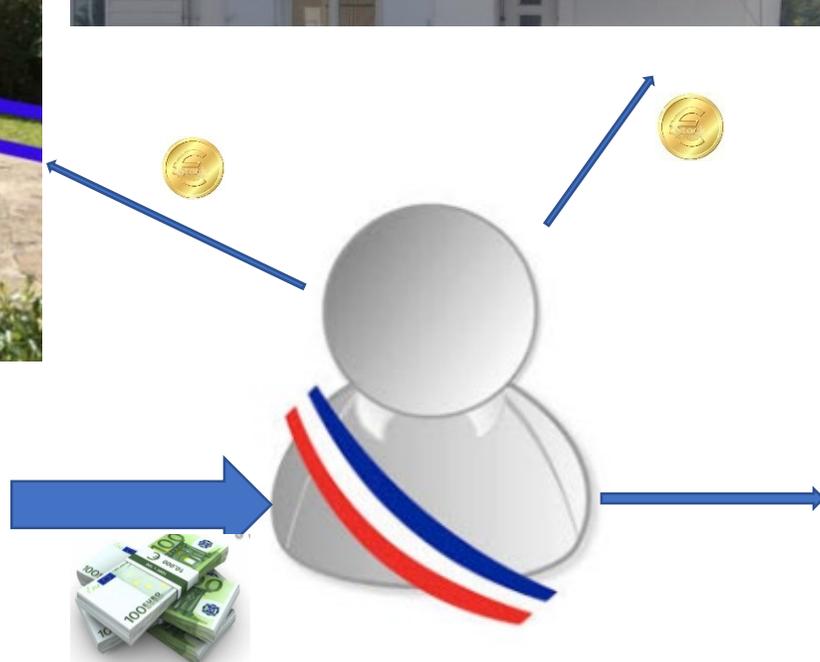
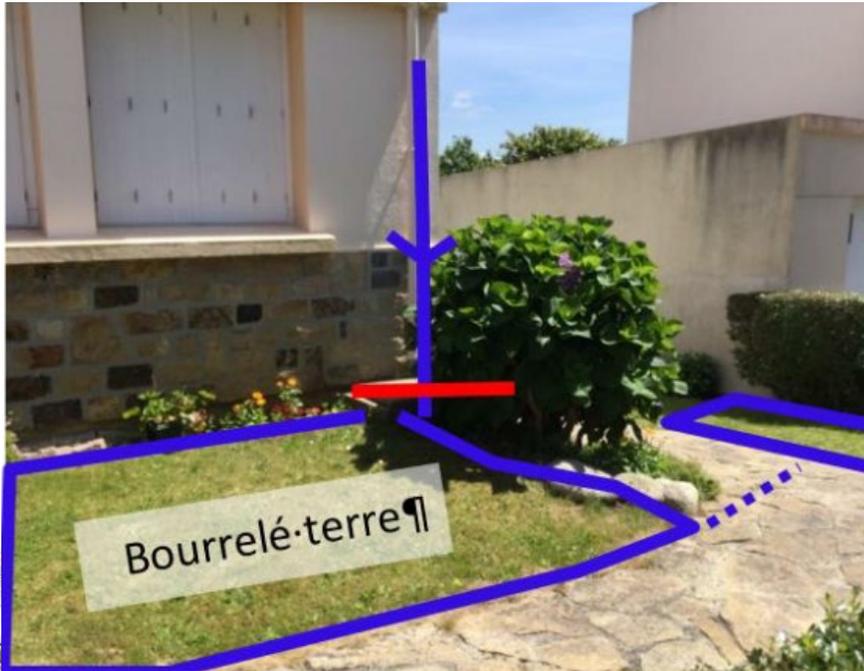
**Ecole d'Alenya (Pyrénées-Orientales)
Source : Commune d'Alenya**

Campus de la Doua (INSA Lyon)... ou plus dense !



Plantation des premiers arbres, place de Francfort – photo Laurence Danière

Loire-Bretagne : Exemples d'aides pour des particuliers dans le cadre d'une convention de mandat avec la collectivité



**Merci de
votre
attention**



Paris en 2050, Vincent Callebaut Architecture